



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le mardi 5 décembre 2023

Qualité de l'eau : interdiction de la consommation pour les besoins en eau potable sur une partie du réseau

Dans le cadre de la grave crise de l'eau que traverse Mayotte, l'Agence Régionale de Santé et la Société mahoraise des eaux (SMAE) intensifient depuis plusieurs mois les contrôles de la qualité de l'eau.

Des résultats d'analyses transmis ce jour mettent en évidence la présence de métaux lourds dans les eaux traitées, au-delà des seuils d'alerte. Aujourd'hui même, 28 prélèvements ont été effectués en des lieux distincts. Les résultats seront disponibles dans les 72h et seront communiqués en toute transparence à la population avec des précisions sur les usages autorisés.

Dans ces circonstances et dans l'attente des prochains résultats, l'eau n'est pas potable et ne peut en aucun cas être consommée pour les usages suivants : boisson, préparations alimentaires et hygiène bucco-dentaire. Compte-tenu de la nature des paramètres détectés, ni l'ébullition, ni l'ajout de chlore ne rendent l'eau potable.

Cette interdiction s'applique sur l'ensemble du réseau de distribution, chez les usagers comme sur les points d'accès publics. Par précaution, toutes les communes du département sont concernées à l'exception des secteurs suivants :

- Petite Terre
- Acoua, Mtsangadoua
- M'tsangamouji, M'liha, Chembenyoumba
- Miréréni, Combani, M'roalé et Tsingoni
- Dapani
- Mronabéja, M'Bouini, Passi Kéli
- Vahibé, Passamainty, Tsoundzou 1, Mamoudzou village et Kawéni zone industrielle
- M'tsamboro, Hamjago, M'tsahara
- Dzoumogné, Bandraboua, M'tsangamboua, Handréma

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 - 02 69 63 54 08 Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976

Les distributions d'eau en bouteille se poursuivent sur l'ensemble du département dans les prochains jours. Des conteneurs-citernes alimentés par l'unité de traitement de l'eau de la Sécurité Civile renforcent la distribution d'eau potable hors réseau. Les rampes et bornes fontaines des secteurs mentionnés ci-dessus restent alimentés en eau potable et accessibles à tous.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976 / Twitter : @Prefet976